Note de gestion du 20 juin 2011 relative à la procédure d'attribution des primes et indemnités aux personnels du MEDDTL affectés en service déconcentré au titre de l'année 2011

NOR : DEVK1110000N

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps : conseiller(ère)s techniques de service social

Régime indemnitaire : indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires (IFRSTS) et indemnité de polyvalence (IPOL).

Modulation :

- l'attribution individuelle de l'IFRSTS est modulée pour tenir compte des sujétions auxquelles les agents sont appelés à faire face dans l'exercice de leurs fonctions, des travaux supplémentaires effectués, des responsabilités exercées, de l'affectation géographique et de la manière de servir. L'indemnité de polyvalence rémunère la diversité des responsabilités d'encadrement, d'expertise et de gestion qu'exercent ces agents ;
- sur la totalité de la dotation ;
- coefficient individuel entre 0,90 et 1,10 (sous réserve du respect des plafonds indemnitaires) ;
- niveau d'harmonisation : niveau central (DERR2).

Plafonds et dotations :

(En euros.)

GRADES	NATURE PRIMES	PLAFOND GLOBAL	DBM 2010	REVALORISATION 2011	DBM 2011
Conseiller technique de service social	IFRSTS + IPOL	12 120	9 500	250	9 750

2011)

Compte tenu de l'effectif limité des CTSS et de leur dispersion dans un grand nombre de services, l'harmonisation de la modulation de leur régime indemnitaire sera effectuée au niveau central.

La fixation des coefficients individuels par la DRH doit toutefois prendre en compte l'appréciation et les propositions des chefs de service, seuls à même d'apprécier la manière de servir des agents.

Vos propositions de coefficients indemnitaires, établies à l'aide du modèle joint à l'annexe VII de la présente note, devront parvenir au bureau de la politique de rémunération (SG/DRH/SGP/ERR2) pour le 30 juin 2011 :

- par courriel : Err2.Err.Sgp.Drh.Sg@developpement-durable.gouv.fr ;
- par fax : 01-40-81-65-13.

Les coefficients individuels et les attributions correspondantes seront ensuite arrêtés par la direction des ressources humaines. La décision vous sera communiquée par le département des études, des rémunérations et de la réglementation.

Note de gestion du 20 juin 2011 relative à la procédure d'attribution des primes et indemnités aux personnels du MEDDTL affectés en service déconcentré au titre de l'année 2011

NOR : DEV/[illegible]/N

ANNEXE II.3

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps : assistant(e)s de service social

Régime indemnitaire : indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires (IFRSTS) et indemnité de polyvalence (IPOL).

Modulation :

- l'attribution individuelle de l'IFRSTS est modulée pour tenir compte des sujétions auxquelles les agents sont appelés à faire face dans l'exercice de leurs fonctions, des travaux supplémentaires effectués, des responsabilités exercées, de l'affectation géographique et de la manière de servir. L'indemnité de polyvalence rémunère la diversité des responsabilités d'encadrement, d'expertise et de gestion qu'exercent ces agents ;
- sur la part modulable de la DBM (soit, sans le complément de 833 € de l'ex-NBI) ;
- coefficient individuel entre 0,90 et 1,10 (sous réserve du respect des plafonds indemnitaires) ;
- niveau d'harmonisation : niveau régional, sous l'égide du DREAL ou du DRI. Compte tenu du faible nombre d'agents par service, si l'harmonisation conduit à une moyenne > 1, l'exercice d'harmonisation sera adressé au bureau DERR2 pour validation.

Plafonds et dotations :

(En euros.)

GRADES	NATURE primes	PLAFOND global	DBM 2010	REVALORI-sation 2011	DBM 2011		
					Part modulable	Part fixe	Dotation globale
ASS principale	IFRSTS + IPOL	9 450	5 710	500	6 210	833	7 043
ASS	IFRSTS + IPOL	8 350	5 355	500	5 855	833	6 688

(2011)

ANNEXE II.2

CONSEILLÈR(E)S TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL AFFECTÉ(E)S EN ADMINISTRATION CENTRALE

Régime indemnitaire : IFRSTS + IPOL + prime de rendement d'AC.

Règles de modulation :

- l'attribution individuelle de l'IFRSTS est modulée pour tenir compte des sujétions auxquelles les agents sont appelés à faire face dans l'exercice de leurs fonctions, des travaux supplémentaires effectués, des responsabilités exercées, de l'affectation géographique et de la manière de servir. L'indemnité de polyvalence rémunère la diversité des responsabilités d'encadrement, d'expertise et de gestion qu'exercent ces agents. L'attribution individuelle de la prime de rendement est modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions ;
- la modulation s'effectue sur la totalité de la dotation ;
- coefficient individuel entre 0,80 et 1,20 ;
- niveau d'harmonisation : niveau central (bureau SG/DRH/CRHAC4).

(En euros.)

GRADE	PLAFOND IFRSTS + IPOL	PLAFOND PR d'AC	PLAFOND global	DBM 2012
Conseiller technique de service social	13 420	5 510	18 930	9 750

CONSEILLÈR(E)S TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL AFFECTÉ(E)S EN SERVICES DÉCONCENTRÉS

Régime indemnitaire : IFRSTS + IPOL.

Règles de modulation :

- l'attribution individuelle de l'IFRSTS est modulée pour tenir compte des sujétions auxquelles les agents sont appelés à faire face dans l'exercice de leurs fonctions, des travaux supplémentaires effectués, des responsabilités exercées, de l'affectation géographique et de la manière de servir. L'indemnité de polyvalence rémunère la diversité des responsabilités d'encadrement, d'expertise et de gestion qu'exercent ces agents ;
- la modulation s'effectue sur la totalité de la dotation ;
- coefficient individuel entre 0,90 et 1,10 ;
- niveau d'harmonisation : niveau central (bureau SG/DRH/ROR2) : *cf.* annexe VI.

(En euros.)

GRADE	PLAFOND IFRSTS + IPOL	DBM 2011	DBM 2012
Conseiller technique de service social	13 420	9 750	9 750

2012)

Note de gestion du 10 mai 2012 relative à la procédure d'attribution des primes et indemnités aux personnels du MEDDTL affectés en administration centrale ou en services déconcentrés au titre de l'année 2012

ANNEXE II.3

ASSISTANT(E)S DE SERVICE SOCIAL AFFECTÉ(E)S EN ADMINISTRATION CENTRALE

Régime indemnitaire : IFRSTS + IPOL + prime de rendement d'AC.

Règles de modulation :

- l'attribution individuelle de l'IFRSTS est modulée pour tenir compte des sujétions auxquelles les agents sont appelés à faire face dans l'exercice de leurs fonctions, des travaux supplémentaires effectués, des responsabilités exercées, de l'affectation géographique et de la manière de servir. L'indemnité de polyvalence rémunère la diversité des responsabilités d'encadrement, d'expertise et de gestion qu'exercent ces agents. L'attribution individuelle de la prime de rendement est modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions ;
- la modulation s'effectue sur la part modulable de la DBM (soit, sans le complément de 833 € de l'ex-NBI) ;
- coefficient individuel entre 0,80 et 1,20 ;
- niveau d'harmonisation : niveau central (bureau SG/DRH/CRHAC4).

(En euros.)

GRADE	PLAFOND IFRSSTS + IPOL	PLAFOND PR d'AC	PLAFOND global	DBM 2012		
				Part modulable	Part fixe	Dotation globale
ASS principale	10 500	5 340	15 840	6 210	833	7 043
ASS	9 300	5 000	14 300	5 855	833	6 688

ASSISTANT(E)S DE SERVICE SOCIAL AFFECTÉ(E)S EN SERVICES DÉCONCENTRÉS

Régime indemnitaire : IFRSTS + IPOL.

Règles de modulation :

- l'attribution individuelle de l'IFRSTS est modulée pour tenir compte des sujétions auxquelles les agents sont appelés à faire face dans l'exercice de leurs fonctions, des travaux supplémentaires effectués, des responsabilités exercées, de l'affectation géographique et de la manière de servir. L'indemnité de polyvalence rémunère la diversité des responsabilités d'encadrement, d'expertise et de gestion qu'exercent ces agents ;
- la modulation s'effectue sur la part modulable de la DBM (soit, sans le complément de 833 € de l'ex-NBI) ;
- coefficient individuel entre 0,90 et 1,10 ;
- niveau d'harmonisation : niveau régional DREAL/DRIEA. Compte tenu du faible nombre d'agents par service, si l'harmonisation conduit à une moyenne > 1 l'exercice d'harmonisation sera adressé au bureau SG/DRH/ROR2 pour validation.

(En euros.)

GRADE	PLAFOND IFRSSTS + IPOL	DBM 2012		
		Part modulable	Part fixe	Dotation globale
ASS principale	10 500	6 210	833	7 043
ASS	9 300	5 855	833	6 688

2012)

Note de gestion du 10 mai 2012 relative à la procédure d'attribution des primes et indemnités aux personnels du MEDDTL affectés en administration centrale ou en services déconcentrés au titre de l'année 2012

NOR : DEVK1222237N